

Résumé

Introduction : Face au vieillissement de la population, notre profession a un rôle important dans la conservation des fonctions motrices de la personne âgée pour favoriser son maintien à domicile. La vitesse de marche est un indicateur pertinent dans le risque d'institutionnalisation, de déclin fonctionnel et de prévention des chutes.

Objectif : Le but de cette étude est de montrer qu'un test de vitesse de marche sur 4 mètres (TVM4) a sa place dans le bilan gériatrique du kinésithérapeute.

Population : L'étude est réalisée sur 46 personnes âgées de 61 à 98 ans, prises en charge par des services hospitaliers gériatriques.

Matériel et méthode : L'inexistence de consignes de déroulement du test et le manque de consensus sur les normes de vitesse de marche sont mis en évidence par une étude de la littérature. Pour démontrer la pertinence du TVM4, nous corrélons les résultats obtenus (TV) avec des tests validés et recommandés par la HAS : le Test Minimum Moteur (TMM) et le Test Timed Up and Go (TUG).

Résultats : La moyenne obtenue au TV est de 0,52 m/s : elle révèle un niveau d'extrême fragilité. Des corrélations statistiquement significatives sont mises en évidence : TV/TUG ($r = -0,89$), TV/TMM ($r = 0,79$). Les résultats au TMM et au TUG montrent que la population étudiée a une capacité motrice altérée et un niveau de dépendance élevé. Les corrélations prouvent qu'il y a un lien direct entre le TV, le TUG et le TMM. Les résultats démontrent la pertinence du test de vitesse de marche comme indicateur du degré de fragilité de la personne âgée.

Conclusion : La vitesse de marche semble être le reflet des capacités motrices et du niveau de dépendance de la personne âgée. Le test de vitesse de marche pourrait s'ajouter aux moyens existants d'évaluation des actes kinésithérapiques et, à plus grande échelle, renforcer la place de notre profession dans l'évaluation de la personne âgée.

Mots clés : vitesse de marche, fragilité, personne âgée, gériatrie, autonomie.